

Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique

Projet de desserte FttN sur le territoire de Loir-et-Cher

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet
de montée en débit via l'offre PRM

2 mars 2015

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE MONTÉE EN DÉBIT

1.1 Présentation du contexte

Le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique », réunissant le Conseil régional, le Conseil général et l'ensemble des EPCI du département, conduit un projet ambitieux d'aménagement numérique dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté par le Conseil général le 25 juin 2012 et modifié en décembre 2013.

Ce vaste projet dont l'objet est d'offrir à l'ensemble de la population et des entreprises de Loir et Cher le Très Haut Débit. A un horizon de 5 ans, l'objectif est d'assurer la possibilité à 71 % des abonnés du département de bénéficier d'une desserte par la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) en incluant la zone ZIIP (Zone d'Intention d'Investissement Privée). Il est complété par des opérations qui apporteront le THD, d'une part, par de la montée en débit qui permettront l'accès au VDSL2 et d'autre part par de la radio 4G. Elles seront complétées pour le reste de la population par de l'ADSL et une offre satellitaire pour permettre l'accès un haut débit de qualité supérieur à 10 mégabits.

En 2014, le Conseil général a réalisé une première phase du projet par la création de 20 nouveaux sites de Montée en débit (NRA-MED) s'appuyant sur l'offre de référence de création de Points de Raccordements Mutualisés (PRM) d'Orange.

Le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » a décidé de lancer une seconde phase de travaux, objet de la présente déclaration.

1.2 Description du projet

Le Syndicat Mixte Ouvert souhaite aujourd'hui poursuivre les travaux d'aménagement numérique du territoire sur certaines zones mal desservies, et permettre ainsi aux opérateurs qui le souhaitent de fournir des services d'accès Internet haut et très haut débit plus performants sur les zones concernées.

Le projet consiste, pour chaque sous-répartiteur (SR), à implanter une armoire de rue pour accueillir les opérateurs, à proximité immédiate des armoires de sous répartition (SR), et en aval des nœuds de raccordement d'abonnés (NRA); en raccourcissant la longueur des lignes entre les abonnés et leur équipement actif DSL, le débit accessible par les abonnés desservis par cette zone de sous répartition peut ainsi être augmenté de façon conséquente et à permettre le développement de services VDSL2 et de services intégrant le « triple play » sur une part plus significative du territoire du Loir-et-Cher.

Le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » entend utiliser la possibilité de mettre en place des équipements de montée en débit tels que définis dans la solution « Montée En Débit » (MED) en juin 2011 par l'ARCEP (décision n°2011-0668). Cette solution s'appuie sur l'offre de référence de création de Points de Raccordements Mutualisés (PRM) de France Télécom-Orange (offre en vigueur disponible sur le site web d'Orange).

Dans le cadre de l'offre Points de Raccordements Mutualisés d'Orange, les critères complémentaires d'éligibilités des Sous Répartiteurs contraignent la collectivité à effectuer une consultation formelle des opérateurs afin de connaître les intentions de démarrage effectif des déploiements de réseaux Très Haut Débit en fibre optique.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » demande aux opérateurs de bien vouloir préciser si de tels déploiements sont envisagés sur le périmètre des communes concernées par les opérations PRM visées ci-après avant le 15 février 2016 (soit dans un délai de 36 mois maximum).

2. LISTE DES SOUS-REPARTITEURS CONCERNES PAR LE PROJET DE MONTEE EN DEBIT

Le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » entend conduire à court moyen terme un certain nombre d'opérations de montée en débit concernant tout ou partie des sous-répartiteurs suivants :

EPCI	Commune d'implantation	Code site SR	Nb de lignes
CA Blois-Agglopolys	Landes-le-Gaulois	41040CV1LANSRP/LAN	267
CA Blois-Agglopolys	Santenay	41101HE1SANSRP/SAN	123
CA Blois-Agglopolys	Villefrancoeur	41040CV1BRESRP/BRE	172
CC Beauce et Forêt	Conan	41243SS1CONSRP/CON	74
CC Beauce et Forêt	Vievy-le-Rayé	41171OU1VIESRP/VIE	121
CC Beauce et Gâtine	Ambloy	41199AM1AMBSRP/AMB	122
CC Beauce et Gâtine	Gombergean	41182PY1GOMSRP/GOM	88
CC Beauce et Gâtine	Périgny	41072CU1PERSRP/PER	71
CC Beauce et Gâtine	Villemardy	41243SS1VILSRP/VIL	133
CC Beauce et Gâtine	Villeporcher	41199AM1VPOSRP/VPO	70
CC Beauce et Gâtine	Villeromain	41072CU1VROSRP/VRO	90
CC de la Beauce Ligérienne	Mulsans	41039LC1MULSRP/MUL	144
CC de la Beauce Ligérienne	Villexanton	41039LC1VILSRP/VIL	82
CC de la Beauce Oratorienne	Binas	41173OZ1BOUSRP/BOU	96
CC de la Beauce Oratorienne	Villermain	41173OZ1VILSRP/VIL	138
CC de la Sologne des Etangs	La Ferté-Beauharnais	41159NE1FERSRP/FER	297
CC de la Sologne des Etangs	Veilleins	41157MG1VEISRP/VEI	72
CC des Collines du Perche	Saint-Marc-du-Cor	41143MB2MARSRP/MAR	96
CC du Pays de Vendôme	Faye	41291VT1FAYSRP/FAY	107
CC du Vendômois Rural	Areines	41269VE1ARESRP/ARE	163
CC du Vendômois Rural	Rocé	41291VT1RCESRP/RCE	77
CC la Sologne des Rivières	Selles-Saint-Denis	41084FE1SDESRP/SDE	642
CC Perche et Haut Vendômois	Chauvigny-du-Perche	41022BO1CHASRP/CHA	86
CC Perche et Haut Vendômois	La Chapelle-Vicomtesse	41022BO1CHVSRP/CHV	112
CC Perche et Haut Vendômois	Le Poislay	41089LF1POISRP/POI	99
CC Perche et Haut Vendômois	Renay	41175PE1RENSRP/REN	80
CC Perche et Haut Vendômois	Romilly	41275VC1ROMSRP/ROM	84
CC Romorantinais et du Monestois	Châtres-sur-Cher	41135ME1LEGSRP/LEG	204
CC Romorantinais et du Monestois	La Chapelle-Montmartin	41280VF1CHASRP/CHA	160
CC Romorantinais et du Monestois	Maray	41135ME1MARSRP/MAR	105
CC Romorantinais et du Monestois	Saint-Julien-sur-Cher	41280VF1CHBSRP/CHB	107
CC Romorantinais et du Monestois	Saint-Loup	41135ME1SLOSRP/SLO	195
CC Romorantinais et du Monestois	Villeherviers	41194RO1VILSRP/VIL	169

CC Val de Cher-Controis	Châtillon-sur-Cher	41043CT1GIRSRP/GIR	95
CC Val de Cher-Controis	Choussy	41062CD1CHOSRP/CHO	127
CC Val de Cher-Controis	Feings	41092FO1FAVSRP/FAV	139
CC Val de Cher-Controis	Lassay-sur-Croisne	41157MG1LASSRP/LAS	87
CC Val de Cher-Controis	Thenay	41180PO1PHASRP/PHA	86
CC Vallées Loir et Braye	Saint-Arnoult	41149MN1ARNSRP/ARN	179
CC Vallées Loir et Braye	Savigny-sur-Braye	41238SY1LFOSRP/LFO	72
CC Vallées Loir et Braye	Troo	41255RC2TROS RP/TRO	352
CC Beauce Ligérienne	Maves	41039LC1VLTSRP/VLT	48
CC Val de cher Controis	Rougeou	41247SG1ROUSRP/ROU	61
CC Collines du Perche	Baillou	41143MB2BAISRP/BAI	59
CC Collines du Perche	Baillou	41143MB2ROCSRP/ROC	59
CC Collines du Perche	Saint Avit	41165OI1STASRP/STA	48

Par ailleurs, le Syndicat Mixte Ouvert précise que 14 NRA Zone d'Ombre implantés sur les communes de Champigny-en-Beauce, Prénouvellon, Saint-Laurent-des-Bois, Boursay, Le Gault-Perche, Le Plessis-Dorin, Bauzy, Fontaines-en-Sologne, Fontaines-en-Sologne, Orçay, La Chapelle-Enchérie, Châteauvieux, Fontaine-les-Coteaux, Fontaine-les-Coteaux et Montrouveau feront l'objet d'une opticalisation dans le cadre du présent projet.

3. ÉLÉMENTS DE RÉPONSES ATTENDUS DE LA PART DES OPÉRATEURS

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des 46 zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : 00000AAA000 (clé SR)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Date prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique conformément aux lignes directrices communautaires :

« À cet égard, un opérateur devrait être en mesure de démontrer que, dans le délai de trois ans, il couvrira une partie substantielle du territoire et de la population concernée. Par exemple, l'autorité chargée de l'octroi de l'aide peut exiger d'un opérateur qui déclare vouloir construire sa propre infrastructure dans la zone visée qu'il lui présente, dans les deux mois, un plan d'entreprise crédible, des documents d'accompagnement, tels que des accords de prêt bancaire, et un calendrier détaillé du déploiement. En outre, l'investissement devrait débuter dans les douze mois et la permission devrait avoir été obtenue pour la plupart des droits de passage nécessaires au projet. Des échéances supplémentaires pour l'avancement de la mesure peuvent être fixées pour chaque semestre »

4. MODALITÉS DE RÉPONSE

La date limite de remise des réponses est fixée au 04 mai 2015 à 12h au plus tard.

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit

NE PAS OUVRIR

Les réponses seront remises par courrier recommandé avec avis de réception postal au siège du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » sis :

Syndicat Mixte Ouvert " Loir-et-Cher Numérique "

Hôtel du Département
Place de la République
41000 Blois

Renseignements :

Interlocuteur : Dominique DORISE

Téléphone : 02 45 50 55 01

Courriel : dominique.dorise@cg41.fr

Pour le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique », le 02/03/2015

Pour le Président,

Par délégation le Directeur général

Cédric BELLAN